

**LA LEGITIMITE HISTORIQUE DES SUPPORTS
CARTOGRAPHIQUES
COMME FACTEURS DETERMINANT DANS LA
CONSOLIDATION DES
USAGES TOPONYMIQUES ET PLUS
PARTICULIEREMENT DES NOMS
DES MERS ET DES OCEANS.**

COMMUNICATION PRESENTEE
PAR **BRAHIM ATOUI/ALGERIE**

(Vice Chair, United Nations Group of Experts of Geographical Names; Second Director,
Institut National de Cartographie et de Télédétection, Algerie)

PREAMBULE

Dans cette communication nous essaierons de soulever quoique d'une façon peu approfondie, la problématique de la légitimité et de la crédibilité des supports cartographiques en tant que facteurs déterminant dans la consolidation des usages toponymiques tant au niveau national qu'international et plus particulièrement en ce qui concerne le cas de la mer dite 'Mer du Japon' pour les uns et 'Mer de l'Est' pour les autres Aussi, tenterons-nous de soulever d'une part, la primauté de l'antériorité des différentes appellations des entités topographiques en partage avec deux ou plusieurs pays et d'autre part de souligner la politique poursuivie jusqu'ici par le GENUNG, en ce qui concerne la normalisation des ces entités en partage.

Notre propos, s'articulera essentiellement sur les points suivants :

I)-Importance des appellations.

II)-La carte en tant que support de diffusion et de promotion des toponymes tant au niveau national qu'au niveau international.

III)-La carte et les 'déformations toponymiques'.

IV)-Légitimité de l'antériorité des dénominations.

V)-La normalisation nationale, régionale et internationale :Cas de la mer dite Mer du Japon pour les

uns et Mer de L'Est pour les autres ou la dualité des appellations.

VI)-Politique du Groupe des Experts des Nations Unies chargé de la normalisation des noms géographiques : bref rappel des missions et objectifs.

Conclusion.

I)-IMPORTANCE DES DENOMINATIONS.

Mal nommer les choses n'est ce pas ajouter au malheur du monde ! . Albert Camus

« Si les noms ne conviennent pas aux choses, il y a confusion..et le peuple ne sait plus où mettre la main ni le pied »

Confucius.

Les toponymes ont plusieurs fonctions ; parmi celles ci nous pouvons dire que les lieux sont des parties déterminées de l'espace et les noms de lieux sont les symboles ou les mots par lesquels on les désigne, les identifie, les localise, les anime et on les charge d'un certain message, d'un certain pouvoir. Toute dénomination implique une notion de limite car nommer signifie prendre possession d'un territoire d'un espace.

On nomme pour délimiter, pour isoler, identifier, distinguer, démarquer et aussi et surtout pour faire valoir un certain droit sur une aire donnée. Par la nomination on situe l'autre, celui qui est allié ou celui qui peut nous nuire ou nous concurrencer celui qui possède ou ne possède. La dénomination au même titre que la démarcation qui la renforce marque la position des uns par rapport aux autres. C'est en effet par le mot (la dénomination) qu'on 's'approprie la chose sociale' qu'on s'approprie de l'espace qu'on lui fixe ses limites qu'on l'identifie qu'on l'individualise par rapport aux autres, c'est aussi par lui qu'on se rattache à lui. S'il est communément admis que chaque société produit son espace, nous admettons également que cet espace porte une identité qu'un mot ou groupe de mots désigne. Ces mots transcrivent une réalité « il faut examiner la part qui revient aux mots (aux dénominations) dans la construction des choses sociales' (P..Bourdieu, 1970)

La dénomination est aussi un message qui livre un projet, nommer n'est-il pas l'acte premier du politique ? (pourtier, 19) Sans dénomination la société et par extension le pouvoir ou les pouvoirs successifs n'ont aucune référence pour exercer leurs pouvoirs sur leurs champs d'influence. La toponymie véhicule pour ainsi dire une information de l'idéologie dominante du moment. Par ailleurs la dénomination est également, un signe sémantique qui constitue une information de première importance pour l'explication d'un espace. Les toponymes constituent en eux même une information sensu-lato nécessaire à la compréhension de l'espace. Ils expriment une réalité spatio-temporelle, car

les hommes se trouvent et se retrouvent dans l'espace et dans le temps puisque les activités qui sont réglées, organisées, contrôlées s'expriment tout à la fois dans l'espace et dans le temps, en un lieu et en un moment donné, sur une certaine étendue et pendant une certaine durée par un pouvoir donné. Par conséquent la dénomination spatiale est l'un des symboles qui exprime cette réalité.

Tout espace servant de support à l'activité humaine est généralement pourvu d'une identité caractérisée par une ou plusieurs dénominations. Les espaces occupés sont ainsi repérés, balisés, nommés pour pouvoir se situer dans et sur l'espace ; en outre, pour qu'il soit pris en considération, celui-ci doit être localisé afin de mieux centrer la réflexion sur les objets qui vont l'occuper et l'animer ; dès lors l'espace devient par l'opération de sa dénomination, un espace projet. Ces espaces ainsi délimités seront valorisés par la nature des 'objets' que l'on veut observer, que l'on veut mettre en relief. Un espace non nommé est un 'non-lieu', il n'existe que s'il a une fonction et par conséquent il n'est nommé que s'il en a une.

Par ailleurs, la toponymie constitue une marque spatiale de la culture des peuples occupant ou ayant occupé l'espace en question. La couverture toponymique d'un territoire habité est souvent chargée d'informations ou sont attachées des vestiges du passé et parfois même du présent. Le toponyme ne sert pas uniquement à identifier, il est aussi porteur d'un discours politique, économique et culturel comme on le verra dans les chapitres suivants.

Enfin la toponymie joue souvent le rôle de titre de propriété, de marquage du bien familial, de repère cadastral. ; si en prend le cas algérien par exemple, nous savons que généralement les membres de la société algérienne de tradition musulmane ne possédaient pas de titre de propriété, et même s'ils en possédaient un, celui-ci ne précise ni sa superficie ni ses limites. Les toponymes ne sont jamais des mots exempts de jugement de valeur. la possession toponymique véhicule-t-elle pas un sentiment d'appropriation ?

Ce sont les membres du groupe, reliés entre eux par la parenté symbolisée par le nom qui forment l'unité de production et d'exploitation sur un patrimoine connu et reconnu par le nom de la tribu. Le nom fixe et détermine les limites des groupes qui le composent; il exprime un ancrage spatial et sert à préciser la distribution dans l'espace des groupements. La référence toponymique sert d'identité ; elle est le symbole d'une histoire commune souvent pleine de gloire. Le nom renforce la cohésion sociale du groupe. « Les limites de mon langage signifient les limites de mon monde » En paraphrasant Wittgenstein, nous pouvons dire que ma propriété s'arrête là où s'arrête mon nom.

II)-LA CARTE EN TANT QUE SUPPORT DE DIFFUSION ET DE PROMOTION DES TOPONYMES TANT AU NIVEAU NATIONAL QU'AU NIVEAU INTERNATIONAL.

Donner moi une carte; puis montrer moi Tout ce qui me reste pour conquérir le monde. Ici, j'ai commencé à marcher vers la perse,
Le long de l'Arménie et de la mer Caspienne,
Puis jusqu'en Bithyn, ou j'ai fait prisonniers
Les Turcs et leur grande impératrice.
Puis j'ai marché vers l'Egypte et l'Arabie,
Et ici pas loin d'Alexandrie,
Là où la méditerranée et la mer Rouge se rejoignent,
Distantes l'une de l'autre de moins de cent lieues,
J'entends ouvrir un canal entre les deux
Pour que les hommes puissent naviguer vite vers l'Inde.
Puis de là vers la Nubie près du lac de Borno,
Et le long de la mer d'Ethiopie,
Coupant le tropique du capricorne,
J'ai tout conquis jusqu'à Zanzibar.
Christopher Marlowe
Tramburlaine, Deuxième partie (V.iii.123-139)

2-1 : IMPORTANCE DE LA CARTOGRAPHIE :

La cartographie est à notre avis le premier support de diffusion des toponymes ; en effet la première information d'une carte n'est-elle pas les dénominations qu'elle comporte ? Pour qu'une carte soit complète elle doit obligatoirement livrer correctement les noms des divers lieux qu'elle représente car la première qualité d'une carte est de représenté fidèlement les lieux dont elle est le support, d'où la nécessité de donner la priorité à l'écriture correcte des noms de lieux.

La toponymie constitue l'élément de la carte le plus facile à lire, à comprendre et par conséquent à contrôler ; les réclamations qui sont faites par exemple aux éditeurs de cartes, concerne que rarement d'autres points que la position ou l'orthographe d'un toponyme sur la carte. C'est dire l'importance de la toponymie en cartographie. c'est sur la carte qu'on trouve tant de noms avec tant de renseignements et surtout avec tant de clarté et de précisions ; certes des répertoires toponymiques disposent également de ces renseignements mais ceux ci sont généralement issues de la carte. Les autres

supports tels les ouvrages, les contes, la traditions orale etc. ne sont pas aussi complets et claires que la carte. La carte est ainsi 'linéaire comme l'écriture ou comme une portée musicale, la carte fait du voyage un chant ou une lecture scandés par la mesure des pas, ponctués par le soupir des étapes, enchaînés par la litanie des toponymes » Jean-Loup Rivière (d'un point à un autre)

La carte aide à situer correctement l'entité désignée et à éviter d'attribuer plus d'un toponyme à une entité. Les toponymes figés sur des cartes sont l'expression de ce besoin fondamental qu'a l'être humain de se familiariser avec son milieu naturel et de constamment se situer par rapport à lui.

La carte ne transcrit qu'une infime partie de la toponymie existante et par conséquent le fait qu'une entité ne soit pas nommée sur la carte ne signifie pas nécessairement qu'elle n'a jamais été désignée. Elle pourrait déjà posséder un toponyme. Les cartes par essence présentent une vision sélective et incomplète de la réalité.

Les toponymes d'une région sont étroitement liés à son territoire. Aussi, l'origine de la signification de ces toponymes est souvent clé de renseignements historiques qui ne sont attestés nulle parts ailleurs, d'où leur grande importance. Si la carte est l'outil le plus important pour la diffusion des toponymes il n'en demeure pas moins qu'elle est aussi souvent un outil de déformation et de distorsion et de transformation de sens et d'écriture de ces toponymes.

III)-LA CARTE ET LES 'DEFORMATIONS TOPONYMIQUES'

les peuples conquérants ont imposé leur propre 'logiciel toponymique au territoire qu'ils se sont appropriés » George P,1990.

'Pour liquider les peuples on commence par leur enlever leur mémoire' Milan Kundera

Si on prend comme exemple les pays anciennement colonisés notamment le cas algérien, Les nouveaux conquérants se soucièrent peu de transcrire correctement les toponymes arabes et se contentèrent d'une adaptation plus qu'approximative des vocables entendus. Et ce fut le commencement de la déformation des toponymes algériens qui a eu pour conséquence de faire perdre aux toponymes leur sens, leur profondeur historique et leur appartenance à cette civilisation arabo- musulmane qu'il fallait combattre ; L'institut Etudes Orientales d'Alger, n'a conçu un système de transcription en français des lieux algérien qu'en1848.

La remarque qui s'impose de prime abord est celle qui a trait à la transcription française de ces

toponymes algériens est pour le moins qu'on puisse dire, hasardeuse à l'exemple de Sidi Fredj qui devient Sidi Ferruch ou Stah el Ouali qui s'écrit désormais Staouali. Ces erreurs de transcription fixées par l'écrit avaient force de loi et devenaient intangibles et seront définitivement adoptées notamment pour Staouali qui s'écrit de la sorte jusqu'à aujourd'hui. Ces transcriptions aberrantes seront reprise aussi bien par les cartes géographiques que par les documents officiels et les panneaux indicateurs.

D'autres toponymes étrangers à la société algérienne furent introduit ; cette nouvelle dénomination contribua à l'instauration d'un nouvel ordre social et d'une nouvelle cohérence qui renvoie à une autre vision de l'organisation de l'espace.

Les nouveaux noms interviennent en tant que puissant moyen d'identification et de reconnaissance sociale au nouvel occupant.

Cette prise en charge par cette nouvelle autorité correspondait non seulement à un besoin de contrôle, de maîtrise et de gestion de l'espace public mais également et surtout elle visait à rattacher cet espace 'terminologiquement' et 'toponyquement' à une nouvelle aire culturelle latine et chrétienne. Il existe de nombreux cas de part le monde où les noms de lieux autochtones de groupe minoritaire ou colonisé, sont remplacés sur les cartes topographiques par les toponymes 'standard' du groupe qui détient le pouvoir.

Les cartes de ses pays ont servi à promouvoir la politique coloniale où parfois des territoires ont été revendiqués sur le papier avant même d'être effectivement occupés, les cartes ont anticipé l'occupation. Elles servaient à légitimer la réalité de la conquête. Elles contribuaient à créer des mythes qui aidaient à maintenir les statuts quo territorial.

« Les cartographes et les historiens des cartes ont conscience depuis longtemps que le contenu de leurs cartes a tendance à créer ce qu'ils appellent 'des biais', des 'distorsions', 'des écarts' ou des 'abus par rapports à la réalité. Mais les écrits relatifs à la cartographie consacrent peu de place aux implications politiques de ces 'biais' et à ce qu'ils représentent encore moins à leurs conséquences sociales. Ces 'biais' ou 'distorsions' sont généralement mesurés par rapport à une norme 'd'objectivité', elle même tirée des procédures cartographiques John Brian Harley *Cartes Savoir et Pouvoir*.

Les toponymes en tant qu'élément faisant partie intégrante de la carte, sont sujets à des manipulations et à des distorsions parfois anodines mais souvent délibérées ! c'est le dominant qui impose sa toponymie.

CREDIBILITE DES CARTES :

'Les cartes ne sont jamais des images exemptes de jugement de valeur. Sauf au sens euclidien le plus étroit, elles ne sont par elles même ni vraies ni fausses. Par la sélectivité de leur contenu et par leurs symboles et leurs styles de représentation, les cartes sont un moyen d'imaginer, d'articuler et de structurer le monde des hommes. Parce Qu'on accepte de telles prémisses, il devient plus facile de comprendre à quel point elles se prêtent à des manipulations de la part des puissants dans la société'.
John Brian Harley.

On a vu dans les chapitres précédents que la cartographie ancienne et certainement l'actuelle, ne contiennent pas toujours des renseignements objectifs mais qu'elles comportent des informations que les faiseurs et producteurs de cartes souvent partisans, ont bien voulu inscrire.

Les cartes constituent des ensembles d'informations émises sous la responsabilité d'une autorité donnée qu'elle soit individuelle ou collective et par conséquent elles sont soumises aux déformations qui peuvent être issues de l'ignorance, de l'aveuglement idéologique ou tout simplement de la malveillance. Elles sont loin d'avoir une crédibilité à toute épreuve.

(1)

L'histoire de la cartographie moderne nous fournit de nombreux cas où des informations cartographiques et de toponymes ont été falsifiées, censurées ou tenues secrètes. Pratiquement la majorité des pays dans le monde, procédant à des subterfuges cartographiques aussi subtiles les uns que les autres pour cacher, déguiser certains sites ou infrastructure qu'on ne veut pas qu'ils soient connus. Pour cela les règles cartographiques sont souvent moins rigoureuses qu'elles devraient l'être.

(1) Falsification des cartes : exemple des cartes russes, ou des producteurs d'Atlas où il est très fréquent de placer un faux nom sur une planche de sorte que, si elle est copiée, constitue la preuve d'une reproduction illégale immédiatement visible. Par exemple, le grand Atlas Times du monde, Volume V, les Amériques (Londres : The Times, 1957) montre un lieu imaginaire, Podunk, sur la planche 103 ! ou également de ville entières qui sont déplacées avec de faux toponyme ! Notamment les cartes russes.

Après avoir vu que la carte ne jouit pas toujours, d'une crédibilité à toute épreuve, qu'en est il de la légitimité de l'antériorité de telle ou telle dénomination notamment en ce concerne la mer en partage entre la Corée et le Japon ?

LEGITIMITE DE L'ANTERIORITE DES APPELLATIONS.

La dénomination a constitué et constituera certainement pour longtemps, une arme, contestée par les uns revendiquée par les autres, utilisée pour, acquérir un pouvoir, l'administrer, le codifier et recevoir la légitimité espérée et par conséquent à l'affirmation des droits de propriété. La dénomination est utilisée pour affirmer des prétentions historiques sur un territoire, parfois elles ont été utilisées, comme mentionné ci-haut, par anticipation pour légitimer de futures ambitions territoriales.

Qu'en est-t-il en ce concerne cette mer ?

Les études traitant de l'historique et de la problématique de l'appellation de cette mer sont assez abondantes. De celles-ci il ressort que cette mer a eu de tout temps, :

- plusieurs noms et qu'aucune appellation ne s'est nettement détachée par rapport à l'autre -
 - il y a eu toujours une dualité entre ces deux appellations avec néanmoins une prééminence récente sur la scène internationale du nom de Mer du Japon.
 - cette mer s'appelait bel et bien 'Mer de l'Est' 'Mer de Corée' dans le passé.
 - L'autre constatation à faire est que la promotion et même l'attribution du nom de 'Mer du Japon' sont le fait des explorateurs et cartographes européens ;
- : d'après M Aoyama, Hishiyama, Nagarak et Yaji « il n'était pas dans la tradition japonaise dans les temps anciens de donner un nom à une étendue maritime importante et en fait, le pays commença à généraliser l'emploi du nom de Mer du Japon en grande partie à la suite de l'utilisation qui en était faite par les européens. Sous cet angle, l'usage du nom de Mer du Japon s'est répandu en Europe de la fin du XVIII siècle, au début du XIX siècle pour être, dès lors, régulièrement utilisé depuis 200 ans »

Est-ce qu'à la suite :

- De la recommandation de l'explorateur russe Adam.J.VonKrusenstern(1) qui proposait l'utilisation du nom de mer du Japon,
- De la célèbre mappemonde de Matteo Ricci (1552-1610)
- De l'atlas du voyage de la Pérouse de 1787 et la carte générale des découvertes dans les mers de Chine et de Tartarie, publiée en 1798 qui en est la cause de la généralisation de cette dénomination au niveau de la cartographie internationale et de son 'inscription dans la durée internationale'?

Nos amis japonais reconnaissent d'ailleurs que c'est grâce à la cartographie internationale que ce

toponyme s'est imposé sur la scène internationale et reprennent en partie l'argumentation de Adam.J.VonKrusenstern (but because only small part of this sea touches the koren coast)

D'après eux cette appellation est justifiée par le fait que 'généralement lorsqu'une mer se différencie d'un océan, elle est dénommée d'après les principaux archipels ou péninsules qui permettent cette séparation ; le nom de 'mer du japon' met en lumière cette caractéristique géographique : l'archipel japonais sépare cette étendue maritime de l'océan pacifique Nord'.

Cet argument n'empêche pas qu'historiquement, des documents cartographiques des pays riverains, antérieures aux cartes européennes, attestent de l'existence de l'appellation de Mer de Est ou de celle de Mer de Corée.

(1) Adam.J.VonKrusenstern wrote in his diary of the voyage « People also call this sea area the Sea of Korea, but because only small part of this sea touches the koren coast, it is better to name it 'the sea of Japan' »

Chacune des deux parties cherche des arguments dans l'histoire cartographique : pour les Japonais c'est la cartographie européenne et l'usage international qui doit primer, pour les Coréens la légitimité est à chercher aussi dans les pratiques toponymiques autochtones anciennes et la réhabilitation de l'ancien nom de cette mer n'est qu'une rectification d'une injustice commise à l'encontre de celle-ci. Les uns et les autres, fondent valoir la carte comme facteur déterminant dans leur revendication ; mais comme souligné ci haut non seulement la carte ne jouit pas de toute la crédibilité voulue mais en plus dans notre cas les deux parties font référence à des cartes étrangères pour justifier leurs positions respectives.

Nous pensons de notre côté que recourir à des cartes pour justifier telle ou telle appellation, qu'un espace partagé ne peut avoir qu'une dénomination partagée et acceptée par les uns et les autres.

VI)- POLITIQUE DU GROUPE DES EXPERTS DES NATIONS UNIES CHARGE DE NORMALISATION DES NOMS GEOGRAPHIQUES :

Dès sa première réunion qui s'est tenue en 1967 à Genève, le GENUNG s'est penché sur la problématique des détails topographiques qui s'étendent au-delà d'une même souveraineté ; Par sa résolution n°I/8 il constate que certains détails topographiques communs à deux pays où s'étendant au-delà de leurs frontières, sont parfois désignés par plusieurs noms et que divers noms de certains détails

topographiques de cette nature n'ont pas toujours la même application ou la même portée, il estime par conséquent qu'il est préférable de décider, dans les cas où cela est possible, d'une appellation commune ou d'une application commune, dans l'intérêt de la normalisation internationale et recommande que les organismes chargés des noms géographiques dans les pays intéressés s'efforcent de parvenir à un accord au sujet de ces appellations divergentes. Par sa résolution II/25 le groupe des experts recommande également aux pays ayant des détails topographiques ou maritimes de s'efforcer dans la mesure du possible, de s'accorder sur un nom unique pour ce détail et dans le contraire qu'on accepte, en cartographie internationale, les toponymes de chacun des pays intéressés..

Le GENUNG, a recommandé et définis, également dès sa première conférence la normalisation aussi bien au niveau national, régional qu'international

I - La Normalisation :

En quoi consiste la normalisation ?

La normalisation consiste au traitement d'un toponyme suivant un ensemble d'éléments normatifs donnés ; c'est l'établissement par une autorité toponymique reconnue d'un ensemble de règles et de critères normatifs applicables au traitement uniformisé de toponymes ; elle a essentiellement pour objectif de garantir l'univocité du toponyme c'est à dire une manière unique d'écrire et de désigner un lieu.

Il existe trois niveaux de normalisation : *la normalisation nationale, la normalisation régionale et la normalisation internationale.*

La Normalisation Nationale : C'est normaliser les noms géographiques à l'échelle d'un état et veiller à ce que chaque nom de lieu ait une seule forme d'écriture. La normalisation nationale s'entend de la régularisation des formes écrites des noms géographiques et de leurs applications dans un même pays par une autorité gouvernementale ; elle est donc le processus par lequel un organisme autorisé (National ou International) fixe la forme et l'orthographe des noms géographiques à l'intention des usagés. Cette normalisation a pour but donc, de fixer la forme normalisée de chaque nom officiel et de veiller à ce que ce nom soit appliqué un lieu, un détail ou une région donnée.

La normalisation nationale sert de normalisation à l'échelle régionale et internationale.

La Normalisation Régionale : Le deuxième stade de la normalisation est la normalisation régionale. Dans une aire linguistique et géographique partagée par plusieurs pays les noms désignant les mêmes lieux, devraient avoir une forme identique, à l'exemple des pays du Japon et de la Corée. Les états

appartenant à une même aire linguistique et à plus forte raison une même aire géographique devraient s'entendre sur les normes et les principes de traitement des noms géographiques ; ils doivent avoir la même politique en ce qui concerne le choix et l'usage des termes génériques, l'emploi de la majuscule, du trait d'union, l'emploi de l'article, l'emploi des chiffres . etc. Ils doivent surtout s'entendre sur le système de passage de leur alphabet (s'il n'est pas latin) à l'alphabet latin.

La Normalisation Internationale : La normalisation nationale et la normalisation régionale (s'il y a lieu) servent de normalisation internationale. Cette dernière vise à une uniformisation optimale des formes orales ou écrites de la majorité des noms géographiques terrestres et extraterrestres par la concertation sur le plan national et international des activités toponymiques de l'ensemble des nations en fixant les équivalents dans les diverses langues et les systèmes d'écritures concernés. Partant du principe de l'univocité du nom, la normalisation internationale vise à avoir dans l'usage international à ce que tout nom de lieu devrait avoir une forme unique et des formes inter alphabétiques équivalentes reconnues. Elle vise également à l'élimination de l'emploi des exonymes c'est à dire les noms adaptés vers chacune des langues d'usage appelé couramment "noms conventionnels " ; un exonyme est un nom géographique utilisé dans une langue pour désigner un lieu situé en dehors du territoire dont cette langue est la langue officielle.

Références :

Atoui Brahim, (1998), Toponymie et Espace en Algérie, EPA, Alger

Bian Harley (1995), « Le pouvoir des cartes » Antropos, Paris.

Chavannes Edouard (1903), « les deux plus anciens spécimens de la cartographie chinoise »
BEFO,III, pages 214-247.

Cortazzi Hugh (1983), Isles of gold : antiques maps of Japan, Tokyo, Weatherhill

Dahlgren Erik (1911), les débuts de cartographie du japon, Uppsala, K.W. Appelberg,
réimpression Amsterdam, Meridian,1977.

Lee Ki-Suk (2002), East Sea in World Maps, The society for East Sea. Shinyou PrintingCo. Corée.

Philippe Pelletier (2000),Tumulte des flots entre Japon et Corée, A propos de la dénomination de « la
mer du Japon », Annales de géographie, n°613, pages 279-305, Armand Colin.

Ministry of Foreign Affairs of Japan, (2002), "Sea of Japan".